



Observatoire sur les Migrations internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'asile.



En début 2021, dans le cadre de son cycle des séminaires 2021 – OMIRAS a organisé son séminaire inaugural sur le concept des migrations irrégulières le 5 février 2021.

Observatoire sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et l’asile

Cycle des séminaires 2021 *Séminaire inaugural sur le concept des migrations irrégulières* Énoncé : Discussions autour des concepts de la migration irrégulière La migration irrégulière est depuis plusieurs années un concept largement employé et analysé dans la littérature scientifique. La lutte contre la migration irrégulière a été placée au sommet des priorités politiques, notamment dans les préoccupations stratégiques de l’Union européenne et de ses États membres. Nonobstant le fait que la migration irrégulière occupe une place de plus en plus importante dans les agendas régionaux et internationaux, le flou qui entoure ce concept est unanimement reconnu. Selon l’Organisation internationale des migrations, par exemple, il n’y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière qui la considère comme « Migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d’origine, de transit ou de destination. Dans la perspective du pays de destination, il s’agit de l’entrée, du séjour et du travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n’a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d’immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en question. Dans la perspective du pays d’origine, l’irrégularité s’avère par exemple lorsqu’une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays » (OIM, Glossaire de la migration Richard Perruchoud, 9). Il en résulte une sorte d’incertitude ou d’arbitraire conceptuel avec l’usage de nombreuses définitions de la migration irrégulière alors même que des États et des organisations tentent de créer un cadre légal permettant d’avoir une maîtrise parfaite du phénomène, autrement dit de contrôler ou de récriminer le caractère « irrégulier », « illégal », voir « clandestin » de la migration. Dans le double souci de favoriser une compréhension universelle du phénomène qui en permette une gestion cohérente des situations, il s’avère aussi nécessaire que pertinent de travailler à la détermination rigoureuse du contenu exhaustif de ce qu’est la migration irrégulière. La pertinence de déterminer un contenu précis de la migration irrégulière se trouve aussi dans les perspectives politiques et sociales au regard des implications diverses et autres incidences concrètes/opérationnelles (démographie et planification, criminalité, etc.) que ce concept problématique mobilise autant du point de vue des systèmes d’immigration ou des contextes d’accueil que du point de vue des populations et personnes

immigrantes. La criminalisation de la migration irrégulière se matérialise par des sanctions pénales qui s'appliquent à la personne qui en fait son usage dans les pays de départ, de transit et de retour. Les États ont le pouvoir de réglementer la migration et de lutter contre la migration irrégulière. Toutefois, le développement des arbitrages observé dans le traitement éclaté de celle-ci découlerait directement de l'incertitude conceptuelle qui caractérise encore le rapport à ce phénomène dont on ne relèvera jamais assez qu'il est symptomatique de la modernité contemporaine. C'est ainsi que l'existence de nombreuses définitions constitue un élément important dans la mesure où cet état de fait expliquerait l'adoption de nombreuses règles et de sanctions administratives ou pénales basées sur la définition retenue dans le système normatif à l'encontre des migrants. Il découle de cette criminalisation arbitraire qu'elle présente des impacts divers quant aux droits fondamentaux (Atak, 2011; Belguendouz, 2005; Boubakri, 2006 ; Crépeau, 2013, Goldschmidt, 2006; Lahlou, 2005; Lutterbeck, 2006 ; Ndeye Dieynaba Ndiaye, 2018, etc.) entre autres. L'initiative de l'OMIRAS de lancer **le programme/le cycle des séminaires de recherche et de réflexion pour l'année 2021** par une discussion du concept de migration irrégulière entend conforter le statut central que ce concept présente sur la problématique générale des migrations dans le monde contemporain en général et dans la société canadienne en particulier. Dès lors, il nous paraît crucial de débiter le cycle de séminaires de l'OMIRAS par une analyse conceptuelle dans la mesure où la migration est l'un des axes de recherche de cette plateforme de recherche.

Objectifs : Amorcer la réflexion sur une définition commune et universelle de la migration irrégulière.

Modalités : Séminaire en ligne sur inscription : <https://uqam.zoom.us/meeting/register/tZItdu-vrD0iE9Z4p-7Q3KIG1M7O77WUdRJw>

Date : le 5 février 2021 de 09h30-11h30, heure de l'Est Présentation de 10-15 mn des intervenants et discussions/échanges

Document de présentation des intervenants en pièce jointe. Pour toute information contacter Charlene Jaye, coordinatrice de l'OMIRAS à jaye.charlene-rokhaya@courrier.uqam.ca